

L'articulation entre l'établissement et les territoires

Les prérogatives éducatives, on le sait, sont réparties selon les territoires : les écoles primaires relèvent de la municipalité, les collèges du département, les lycées de la région. Cette répartition reste vraie pour les établissements alternatifs. Cependant, comme d'ailleurs dans le système traditionnel, des partenariats sont possibles, et souhaitables, à toutes les échelles territoriales.

L'équipe éducative doit essayer de nouer des liens étroits avec son environnement direct, et faire en sorte que les collectivités locales trouvent un intérêt à voir s'implanter un tel projet. Par ailleurs, le recrutement, et le rayonnement, d'un tel établissement dépassent largement son secteur ; les fondateurs doivent parfois répondre à des sollicitations d'ordre national.

1. La municipalité / Communauté de communes :

S'implanter dans une mairie, ou chercher un lieu d'implantation, nécessite une rencontre avec le(s) maire(s). Ils peuvent appuyer le projet de manière déterminante.

- La mairie est responsable des écoles primaires : locaux, dispositifs pédagogiques, rythmes scolaires, cantine, etc. Tout projet d'école alternative doit donc s'appuyer sur le conseil municipal.

- La mairie / communauté de communes / l'agglomération peuvent louer / prêter des locaux (Exemple : le CLEPT, le ML 93, le CEP MO, le CLE à sa création, etc.)

- La municipalité peut permettre un accès facilité à ses structures : équipements sportifs, culturels, médicaux, sociaux. Elle peut apporter une aide en matière de restauration et de transport pour les déplacements scolaires.

- Les services Jeunesse, Education, et Réussite éducative disposent de moyens qui peuvent bénéficier aux élèves.

- Des partenariats sont possibles avec : les missions locales, les associations, les entreprises... dont la proximité géographique favorise évidemment les liens avec l'école.

2. Le département :

- Au niveau de l'Education nationale, les Directions académiques correspondent à l'échelle départementale. Les liens sont nécessaires pour : la question de la direction au niveau du primaire, la nomination des chefs d'établissement au niveau du secondaire, les plates-formes de suivi du décrochage, les pôles MLDS (ex-MGI), et l'affectation des élèves dans les établissements.

Sur chacun de ces aspects, et notamment sur le dernier, si un établissement innovant souhaite fonctionner de manière dérogatoire, il est indispensable qu'il puisse « négocier » avec le directeur académique.

Il faut veiller également à l'articulation avec le Rectorat, en matière de gouvernance, et de communication, par exemple.

- Au niveau des moyens de fonctionnement, les collèges sont gérés par le département.
- Certains départements développent plus spécifiquement une politique éducative, et peuvent apporter leur soutien à des projets pédagogiques, par exemple en manière de lutte contre le décrochage scolaire (ateliers relais, financement des associations partenaires de l'école, etc.)

3. La Région :

- Au niveau des moyens de fonctionnement, les lycées sont gérés par la région.
- Certaines régions proposent des dispositifs spécifiques de soutien à l'expérimentation pédagogique, qui permettent de prendre en charge le budget de fonctionnement (allant des fluides au règlement des intervenants extérieurs).
- Les missions locales, et les Centres d'information et d'orientation, ainsi que de nombreux programmes culturels (avec la DRAC notamment), peuvent être sollicités.
- L'articulation entre la Région et le Rectorat est fondamentale. Le Rectorat est souvent l'interlocuteur le plus direct de l'établissement, lorsque le projet est appuyé par la CARDIE, qui est un service du rectorat.

Conclusion : Un mille-feuilles complexe

Un établissement innovant suscite un intérêt de la part des élèves, des familles, et des acteurs de l'Education nationale, bien au-delà des frontières de sa ville, son académie ou sa région. Parfois, le Ministère lui-même est un interlocuteur direct (à travers la DRDIE, le cabinet d'un ministre, des évaluations nationales, des événements type Journées de l'Innovation).

La presse, également, au niveau local ou national, peut être un appui important du projet, mais doit être associée avec précaution.

L'équipe porteuse du projet doit apprendre à « naviguer » entre ces différents interlocuteurs, et ces différentes échelles de responsabilité. Parfois les intérêts divergents ou les susceptibilités des uns et des autres rendent le dialogue difficile. Pourtant, être associé avec tous ces acteurs territoriaux et institutionnels est fondamental pour la pérennité de l'établissement.